

<http://www.snetap-fsu.fr/Demande-de-Principe-rentree-2016.html>



Demande de Principe : rentrée 2016

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mardi 29 septembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

DERNIÈRES INFORMATIONS

Suite à une rencontre du SNETAP-[FSU](#) (secrétariat général et élu catégoriel) avec la [DGER](#), ce matin, il a été convenu des ajustements suivants :

- date limite de retour par les agents : mercredi 7 octobre 2015 au soir,
- date de fin de saisie des DDP par les [SRFD](#) : mardi 13 octobre au soir.

Une version ajustée de la note relative aux DDP sera publiée dans les meilleurs délais

D'autre part, le SNETAP, lors de cette rencontre a rappelé son désaccord avec la décision du ministère d'exclure les personnels [ATLS](#) de cette note de service (sauf cas particuliers). En effet, sans aucune concertation ni information des agents, la DGER prend une décision qui une nouvelle fois met à mal la communauté de travail, considérant que ces personnels font partie de corps "ministériels" et non spécifiquement de l'enseignement agricole, niant ainsi les spécificités des agents travaillant dans les établissements d'enseignement. Le SNETAP-FSU portera cette position lors de ses prochaines rencontres et instances.

[La note de service relative aux demandes de principe des personnels titulaires de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2016](#)

Attention : Cette note de service est sortie le vendredi 25 septembre, pour une réponse attendue le 30 septembre (DDP en [DRAAF](#)). Le SNETAP-FSU demande à la DGER un délai supplémentaire permettant à tous les agents d'avoir connaissance de cette note.